



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL-N°17
du 24 Novembre 2021

Le bureau de la commission en arbitrage souhaite un prompt rétablissement à son secrétaire Jean-Baptiste Ripert.

INFORMATION SUR LA TOURNEE DE LA C.D.A.

La commission en arbitrage vous convie à une rencontre « Commissions de l'arbitrage – Clubs » afin de dynamiser l'arbitrage en Drôme-Ardèche.

Conformément au statut de l'arbitrage, chaque club devra répondre aux obligations minimales dont le nombre définitif minimal d'arbitres est communiqué lors de la parution du statut de l'arbitrage.

Un référent en arbitrage identifié au sein de votre club est fortement conseillé pour assurer tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il est ainsi responsable de l'organisation de l'arbitrage, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de vos arbitres.

Lors de ces réunions d'échanges, nous aborderons ensemble les thèmes suivants :

- Le fonctionnement de la commission,
- Le recrutement et la fidélisation de vos arbitres,
- La fonction de référent en arbitrage au sein de votre club,
- L'explication et vos obligations au regard du statut de l'arbitrage

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors de l'une de ces 4 réunions décentralisées, à savoir :

- Jeudi 25 Novembre 2021 à la salle du club de SABLONS (38) à 19h
- Lundi 06 Décembre 2021 à la salle des fêtes de DONZERE (26) à 19h

Nous vous invitons à répondre par mail ci-dessous pour nous confirmer la présence de votre club :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Il est important que le référent arbitre et le président du club soit présent à cette réunion.

La commission à l'arbitrage reste à votre disposition pour tout renseignement.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 27 & 28 NOVEMBRE 2021

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)

Merci de contacter à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Vous pouvez également contacter le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les

responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. Il n'est sollicité qu'en cas de litige ou d'un pass non valide afin de savoir si un joueur peut ou non jouer.

Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

Rappel : les mineurs sont toujours concernés par le pass sanitaire

ATTENTION : Le Pass' sanitaire doit être présenté lors de la vérification de la FMI et non après. (Pas de ¼ d'heure de tolérance et surtout pas à la mi-temps en laissant le joueur sur le banc de touche).

Si le joueur ne le présente pas lors de cette vérification, il doit être retiré immédiatement de la FMI.

PORTAIL FFF

ATTENTION : Si vous rencontrez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « pole-technique@fff.fr ».

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez, sur votre Portail des Officiels, une rubrique « **Messages** » que vous devez consulter chaque semaine.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge, veuillez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jaunes puis un rouge ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez faire votre rapport circonstanciel en l'envoyant par mail à la boîte mail discipline.

DESIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas solliciter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine concernant les horaires ou les terrains. La C.D.A. vous préviendra de tout changement à partir du vendredi soir, après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vous devez déposer vos indisponibilités 15 jours avant et elles doivent être gérées sur l'ensemble du week-end. Si vous ne déposez pas vos indisponibilités dans les temps et dans le créneau horaire, vous serez considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre ainsi qu'une copie à Roland

**VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts vous sera mis sur votre note d'assiduité.
Et bien sûr, vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.**

DECEMBRE 2021

- Samedi 11 décembre :

Formation continue des arbitres classés D3

JANVIER 2022

- Samedi 22 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2022

- Samedi 12 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 19 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2022

- Samedi 5 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES
--

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la commission de district de l'arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par conséquent lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District, rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante :
- district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à jmjpion26@gmail.com

Vous devez veillez à se que l'éducateur soit présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ECUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qu'ils l'ont perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).

DESIGNATIONS PLATEAUX FUTSAL

U13 Garçons – 1ère journée du 18 & 19/12/2021

Samedi 18/12/2021 Journée (Présence : à 08h30 matin - 13h30 après-midi)

Lieu du Plateau	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre 3	Délégué Officiel	Observation
LE GRAND SERRE	MARLHIN Alexandre	BOUKETACHE Rachid	BERRUYER Nathan	DELORME Bernard	U 13
MONTELIMAR Espace éducatif	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	U 13
BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	MATAICH Mouaad	EL MARZGOUIOUI Tarek	BRESSON Bernard	U 13

Dimanche 19/12/2021 Journée (Présence : à 08h30 matin - 13h30 après-midi)

Lieu du Plateau	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre 3	Délégué Officiel	Observation
TOURNON Gymnase	OHRAN Emre	YANIK Nazmi	MZOUGH Mohamed	BETTON Bernard	U 13
Beaumont les Valence	BENDJEDDA Hakim	WEBER Stéphane	FOURNIER Thibault	POMMIER Michel	U 13
Charmes sur Rhône	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	SHAMOIAN Ronaldo	REBOULLET Mathide	U 13

- Repas de midi : **Attention !** le club support ne fournit pas obligatoirement le casse-croûte
- Indemnité 40€ pour une ½ journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglée par virement
- **ATTENTION !** Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 9m)
- Carton jaune = 2 minutes dehors

Le Président
Nicolas BRUNEL